



Méthodologie de la pensée écrite

Examen 1

Automne 2017

Votre nom :

Q1. Choisissez un thème qui vous intéresse parmi les trois thèmes suivants :

- Les agressions sexuelles
- Les accords de libre-échange
- Les récentes élections américaines

Divisez le thème que vous avez choisi selon les principes

- A) ensembliste d'appartenance
- B) du découpage selon les aspects

de manière à obtenir **trois** sous-thèmes plus spécifiques que le thème initial et qui s'opposent entre eux de manière homogène. Pour chacun des cas, représentez le résultat en forme tabulaire et expliquez pourquoi vous estimez qu'il s'agit d'une division pertinente du sous-thème.

A. Ensembliste d'appartenance

L'important ici est qu'il y ait trois sous-thèmes du thème choisi, construits par le découpage selon les points de vue.

Si les trois sont là : 4 points; Si un est déficient 3 points; si deux déficients 2 points; si trois déficients mais tout de même des thèmes 1 point.

Si ce n'est pas des thèmes 0 points

Explication :

Si l'explication correspond à la division thématique et explique de fait pourquoi la division serait pertinente (être libéral-e dans l'interprétation de la réponse) alors 2 points.

Moins c'est lié à la division et/ou moins c'est pertinent, plus l'étudiant-e perd de points.

B. Découpage selon les aspects

idem

Explication :

idem

Q2. Voici la table des matières du second chapitre de l'ouvrage *Approche neuroscientifique de l'apprentissage et de l'enseignement* (celle-ci a été légèrement modifiée pour rendre l'exercice plus facile).

Q2.1 Nous avons enlevé toute information indiquant sa structure thématique. Sachant que cette table comporte deux niveaux d'articulation et que les intitulés sont reproduits ici dans le même ordre que dans l'ouvrage, veuillez reconstituer l'organisation thématique du chapitre en indiquant les chiffres pseudo-décimaux appropriés (1., 1.1, 1.1.1, etc.) :

Les rôles de l'enseignant

1. L'enseignant-guide
 - 1.1 Le plan d'étude
 - 1.2 Le plan de leçon
2. L'enseignant-accompagnateur
 - 2.1 Seconder les étudiants
 - 2.2 Stimuler les étudiants
3. L'enseignant-facilitateur
 - 3.1 La pédagogie de l'intérêt
 - 3.2 La pédagogie de la réussite
4. L'enseignant-animateur
 - 4.1 L'animation pédagogique
 - 4.2 Les éléments de solution
5. L'enseignant-communicateur
 - 5.1 La caractéristiques de la communication
 - 5.2 Les véhicules de la communication
 - 5.3 L'efficacité de la communication

Q2.2 La division de premier niveau est-elle bien faite (rappel : « être bien fait » est une notion normative) ? Justifiez votre réponse.

Oui, elle l'est car elle a été créée par un principe commun de division thématique

Q2.3 Si elle est bien faite, quel est selon vous le principe qui a conduit au premier niveau d'articulation et justifiez votre réponse?

Principe : Une division ensembliste d'appartenance (j'accepterais aussi une réponse qui mentionnerait une division par aspect ou point de vue si c'est bien justifié). Les autres principes de division ne font pas beaucoup de sens ici.

Justification :

Une division ensembliste d'appartenance : le thème principal est l'ensemble des rôles de l'enseignant et le niveau inférieur est composé de différents rôles particuliers de l'enseignant (le rôle de guide, le rôle d'accompagnateur, etc. Les autres justifications acceptables mentionneraient l'accompagnement, etc., comme des aspects du rôle de l'enseignant, ou moins plausible, comme des points de vue sur l'enseignement.

Q2.3 Choisissez une (une seule) division thématique de second niveau et déterminez sa valeur en justifiant votre réponse.

Si on prend la dernière, par exemple, on pourrait dire qu'elle est bien faite (c'est sa valeur) parce qu'elle divise le thème de niveau supérieur (l'enseignant-communicateur) en aspects du rôle de l'enseignant-communicateur ou de la communication dans l'enseignement. On chercherait la même chose pour les autres divisions.

Pour les prochaines questions, reportez-vous au premier texte à la fin de cet examen (L'école privée... publique).

Q1.3.1 (5 points) Quel est selon vous le thème principal de ce texte ?

La proposition de la Fédération des commissions scolaires (soit : la réduction des subventions aux écoles privées) : 5 points ; Écoles privées ou Écoles privées ou publique : 3 points ; Écoles : 2 points ; autre chose : voir selon la pertinence.

Q1.3.2 (8 points) L'auteur a divisé son texte en quatre sections (séparées par des astérisques). Quel est selon vous le thème de chacune ? **(2 points par bonne réponse, moins en proportion de la distance avec la bonne réponse)**

1. Très général alors on peut être assez libéral : écoles, écoles privées et publiques, système d'éducation, etc.

2. La proposition de la Fédération des commissions scolaires ; Certaines conséquences de la proposition de la Fédération des commissions scolaires

3. Les écoles privées ; Les raisons du succès des écoles privées

4. Conséquences de la proposition de la Fédération des commissions scolaires

L'école privée... publique

Michel Venne

publié dans *Le Devoir*, Édition du lundi 13 décembre 2004

Les écoles privées sont là pour de bon. Beaucoup de parents considèrent désormais comme un droit la possibilité de choisir le lieu et le type d'enseignement pour leur enfant.

En outre, beaucoup de parents, y compris dans des familles à revenus modestes, estiment avoir les moyens de consacrer à l'éducation des sommes plus élevées. Plusieurs d'entre eux, d'ailleurs, en ont acquis l'habitude lorsque, il n'y a pas si longtemps, avant les garderies à 5 \$ par jour, ils déboursaient annuellement 5000 \$ par enfant pour les services de garde.

Cette liberté de choix s'est d'ailleurs étendue au secteur public où pullulent les écoles alternatives, les écoles internationales, les programmes sport/études ou arts/études, les écoles de douance mais aussi les écoles de raccrocheurs.

Ainsi, le Québec ne dispose pas d'un système d'éducation à deux vitesses, le public et le privé. Il dispose d'un système à voies multiples dont l'école privée n'est qu'une voie parmi d'autres. Les écoles privées ne sont d'ailleurs pas toutes semblables.

L'important est que l'État, gardien du bien commun, conserve sur l'ensemble de ce réseau un pouvoir qui garantisse l'accès pour tous à une éducation de qualité et qu'il préserve sa capacité de taxer les contribuables afin de financer ce système.

Ces derniers jours, la Fédération des commissions scolaires a proposé une réduction draconienne des subventions versées aux écoles privées. Celles-ci reçoivent, en moyenne, pour chaque élève, l'équivalent de 60 % du coût moyen d'un élève qui fréquente l'école publique. La fédération voudrait que les sommes épargnées au privé soient versées aux écoles publiques qui en auraient cruellement besoin.

La solution proposée ne réglerait sans doute aucun des problèmes de l'école publique. Les sommes en cause seraient insuffisantes.

Mais, surtout, en réduisant le soutien aux écoles privées, le gouvernement réduirait du même coup sa capacité d'exercer un contrôle sur ces écoles et de leur imposer des normes et des exigences.

Ce qu'il faudrait demander, ce n'est pas de réduire le financement des écoles privées, mais plutôt d'augmenter les exigences qui leur sont faites en matière d'accessibilité, de rétention des élèves en difficulté, de francisation des immigrants et de collaboration avec les autorités scolaires publiques du territoire où se trouve l'école. Et ce en fonction du principe : mêmes subventions, mêmes exigences.

Tous ceux qui s'intéressent au domaine de l'éducation savent que le succès des écoles privées, notamment dans les palmarès hallucinants qu'on nous propose, est dû à la sélection des élèves à l'entrée. Mettez tous les «bollés» ensemble dans une école, que celle-ci soit publique ou privée, et les résultats globaux de cette école aux

examens du ministère seront meilleurs que ceux de l'école voisine où sont rassemblés tous les élèves en difficulté du même quartier.

Le secret de l'école privée est là, essentiellement. Car les enseignants et les professionnels des écoles publiques sont globalement tout aussi talentueux, imaginatifs et dévoués que ceux des écoles privées.

Le choix du privé a beau être parfois fondé sur des préjugés et des illusions, influencé par une propagande bien orchestrée, un nombre grandissant de parents le font et continueront de le faire. D'autres, aussi bien informés et bien intentionnés, choisissent l'école publique pour d'autres motifs que la réussite individuelle, dont celui de faire vivre à son enfant l'expérience de la mixité sociale ou de l'entraide entre pairs. Cela étant, les écoles privées sont aujourd'hui plus diversifiées qu'autrefois sur le plan social. Elles se sont démocratisées sans quoi plusieurs d'entre elles seraient fermées.

Une réduction des subventions risque de creuser le fossé entre l'école privée et l'école publique. Le but devrait être au contraire de le réduire. En somme, d'inclure et d'intégrer le plus possible les écoles au sein du même système scolaire que celles-ci soient de propriété privée ou de propriété publique. Les écoles privées doivent devenir de plus en plus publiques, en quelque sorte.

Ceux qui exigent avec le plus de virulence la fin des subventions au privé favorisent au contraire malgré eux la privatisation de 10 % de notre système d'éducation. Leur proposition risque en plus de nourrir la «révolte des contribuables».

L'école privée permet de recueillir une contribution volontaire des parents au système d'éducation, et ce, en sus des impôts qu'ils paient. En réduisant les subventions à l'école privée, on risque d'inciter ces parents-contribuables à se rebeller contre le niveau de taxation qui leur est imposé. Si, en effet, ils payent cher pour l'éducation de leurs enfants, pourquoi voudraient-ils continuer à payer pour l'école publique ?

La solution aux problèmes que veut régler la Fédération des commissions scolaires réside dans un financement adéquat de l'école publique. Celle-ci, en effet, doit disposer des moyens de demeurer attrayante. Ce financement ne peut provenir que des impôts et des taxes.

Or, paradoxalement, la fédération dévalorise le choix des impôts pour financer l'école; d'une part, en proposant d'augmenter la contribution des parents au financement de l'école privée, d'autre part, en écartant a priori l'idée même d'augmenter les impôts au besoin pour veiller à ce que soit maintenue, dans toutes les régions du Québec et auprès de tous les enfants quel que soit leur statut économique, culturel et social, l'éducation à laquelle ils ont droit pour devenir des êtres autonomes, imaginatifs, solidaires et innovateurs. Bref, des êtres libres.